

## PRÉSENTATION

**Les Trophées LSA Tech 2024** organisés par la société Groupe Industrie Services Info (ci-après l'Organisateur) récompensent **les dispositifs technologiques innovants et performants** (ci-après « le(s) Dispositif(s) ») **mis en place en France ou à l'étranger, par des prestataires de solutions**, ayant leur siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine. Ces dispositifs doivent porter sur les déploiements technologiques réussis au sein d'une enseigne / marque du retail (Business case : du test à la mise à l'échelle, accompagnement de la transformation digitale, changement de business model...).

La Rédaction de LSA, effectuera une **pré-sélection sur dossiers** des candidats retenus pour **pitcher leur solution en présentiel la matinée du 17 Octobre à Paris**.

Les candidats retenus seront recontactés par nos équipes suite à ces délibérations.

La matinée du 17 Octobre, **le jury composé de personnalités phares du Retail, e-commerçants, industriels des PGC et distributeurs, des sponsors de l'événement ainsi que de la Rédaction de LSA**, sera réuni en présentiel pour assister aux pitches des candidats. Ces pitches d'une durée de **3 minutes seront suivis de 2 minutes de questions/réponses** avec le jury. Les candidats pourront s'appuyer sur une **présentation**.

A l'issue de l'ensemble des pitches, le jury délibèrera et les lauréats seront annoncés à la fin de l'après-midi de conférences LSA Tech For Business lors de la **cérémonie de remise de prix dédiée, suivie d'un cocktail**. **Les lauréats seront invités à récupérer leur trophée sur scène, dire quelques mots puis se rendre au photocall**.

Les lauréats seront valorisés par LSA sur les **réseaux sociaux et le magazine** (version en ligne et/ou papier).

## QUI PEUT CANDIDATER

**Un prestataire de solutions**, qui a développé un produit ou un service au caractère innovant et qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au client final).

- **Une start-up** : personne morale française ayant moins de 3 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

- **Jeune pousse 3-5 ans** : personne morale française ayant entre 3 et 5 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

- **Un prestataire de solution : personne morale française**, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de fournisseurs de solutions novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

## LES CRITERES DE SELECTION DU JURY

Les candidats sont invités à détailler dans ce dossier une collaboration ou plusieurs collaborations avec un distributeur, industriel ou pureplayer.

Le jury se basera sur les critères suivants :

- **Apport pour le business** : dimension ROI, customer lifetime value, hausse de la productivité, du CA, du trafic, de la transformation...
- **Bénéfices client** : amélioration de l'expérience client, réduction des points de friction, amélioration du NPS...
- **Bénéfices pour les collaborateurs** : gain en efficacité, sécurité, en confort dans leur travail...
- **Facilité de l'intégration et accompagnement du client** : intégration à l'existant et vitesse de déploiement vs les ressources engagées
- **Caractère innovant** : n'est pas requis, mais peut créer un critère de préférence du jury lorsqu'il est fort. La solution peut ne pas être nouvelle mais son application l'être, ou sa facilité d'intégration vs les solutions concurrentes.
- **Caractère engagé** : n'est pas requis, mais peut créer un critère de préférence du jury lorsqu'il est fort, par exemple si la solution permet aux personnes souffrant d'un handicap d'avoir

accès à davantage de services, si la solution réduit le gaspillage en magasin, utilise des matériaux recyclés pour construire tous ses composants, etc.

- **Modèle commercial et économique** : pour les jeunes pousses et start-ups, le potentiel du modèle sera pris en compte

## TROPHÉES OUVERTS A CANDIDATURES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 9 **Trophées** :

- **Tech GESTION DES OPÉRATIONS**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique de gestion de ses opérations (exécution, prévision planning des équipes, planification des ventes...).

- **Tech ÉQUIPEMENT EN POINT DE VENTE**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique d'équipement du point de vente (balances, scanettes, chariots connectés, caméras, caisses, bornes, affichages lumineux, écrans en magasin...)

- **Tech SUPPLY CHAIN & LOGISTIQUE**

Ce trophée récompense la meilleure solution de gestion supply chain & logistique (réapprovisionnement, planification des stocks, gestion omnicanale...).

- **Tech DATA / GESTION DE DONNÉES**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique en matière de gestion et de traitement des données (Data vision, accès à la donnée, tri et analyse, présentation de dashboards, aide à la décision, centralisation).

- **Tech MARKETING ET CRM**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique marketing et CRM (planification des promotions, des communications, optimisation des prix, des assortiments, du merchandising...).

- **Tech SERVICE ET EXPÉRIENCE CLIENT**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique en matière de service au client et d'aide à l'expérience client (SAV, call center, chatbot, vendeurs virtuels...).

- **Tech RESSOURCES HUMAINES**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique de gestion des ressources humaines (Application de formation, aide à la réalisation d'entretiens annuels, solutions de recrutement ou d'entretiens, aide à l'égalité homme-femme...).

- **Tech SÉCURITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique de sécurité des systèmes d'informations et des applications (Solutions cloud, cybersécurité, sécurisation des bases de données...) ainsi que les moyens de paiement.

- **Tech DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique dans le développement durable (Solution monitoring de ses ressources énergétiques, solutions anti-gaspillage, solution de seconde vie de produits, solutions d'accompagnement à l'acquisition de labels, formations à la RSE...).

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au Dispositif qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le Jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

## TROPHÉES SPECIAUX

**Sous réserve de validation de l'organisateur, du comité Rédactionnel, et du jury, UN Trophée Spécial sera également décerné :**

- **TROPHÉE COUP DE CŒUR DU JURY**

Le jury pourra désigner un lauréat du Trophée Coup de Cœur parmi les pitchers. Ils se réservent la possibilité de délivrer ou non ce trophée.

**Les lauréats seront récompensés en fin de journée à l'issue de l'après-midi LSA TECH FOR BUSINESS lors de la cérémonie de remise de prix suivie d'un cocktail.**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### INFORMATIONS SOCIÉTÉ

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

### PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE

Mme  M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

## AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société .....,

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos... et de tout prestataire intervenu) attachés aux produits/services/réalisations présenté(e)s ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments sur le site internet LSA, lors du Tech For Business, dans la publication print et web LSA, ainsi que dans tout autre média (y compris de tiers) quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées Tech, notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

**Les informations à caractère personnel** des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

## CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

### 4.1 TROPHÉES OUVERTS A CANDIDATURE (une seule case à cocher)

1.  Tech GESTION DES OPÉRATIONS
2.  Tech ÉQUIPEMENT EN POINT DE VENTE
3.  Tech SUPPLY CHAIN & LOGISTIQUE
4.  Tech DATA / GESTION DE DONNÉES
5.  Tech MARKETING & CRM
6.  Tech SERVICE ET EXPÉRIENCE CLIENT
7.  Tech RESSOURCES HUMAINES
8.  Tech SÉCURITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT
9.  Tech DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour les catégories ci-dessus (ci-après dénommées les « Trophées ouverts à candidature ») :

- Le candidat ne peut présenter qu'un Dispositif par dossier.
- Un même Dispositif peut être présenté dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.
- Le candidat peut présenter plusieurs Dispositifs. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Dispositifs présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

## DESCRIPTION DU DISPOSITIF

■ **Nom de la société :**

■ **Nom du dispositif :**

■ **Descriptif succinct du Dispositif (200 caractères maximum espaces compris) :**

*Si votre Dispositif est désigné lauréat d'un Trophée/Trophée Spécial, ce texte pourra être publié dans la version papier ou internet du magazine LSA et/ou tout site du groupe Infopro Digital auquel l'organisateur appartient.*

■ **CONTEXTE DU DISPOSITIF MIS EN PLACE**

1. Problématique(s)

2. Objectifs recherchés

■ **STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE**

1. Description

2. Technologie(s) utilisée(s) (préciser ce qui est maîtrisé en interne et/ou à l'aide de partenaires)



3. Principales étapes de l'implémentation de la solution (indiquer les durées approximatives)

4. Accompagnement du client pour le déploiement (accompagnement de votre client par une ou plusieurs personnes dédiées, mise à disposition d'un service client 24/24...)

5. Ressources humaines engagées (combien de personnes mobilisées de votre côté et du côté du client, à quel % de leur temps approximatif – l'objectif étant de comprendre la charge que l'implémentation demande aux équipes – vous pouvez détailler en fonction des étapes du déploiement)



10. En quoi votre solution est-elle particulièrement engagée sur l'aspect humain, social, sociétal, environnemental, pour la santé (ne pas remplir si pas concerné)

■ **FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS**

## ■ RÉSULTATS

### Pour vos clients

1. Résultats quantitatifs (Relation client pérenne, génération de trafic...) – Donner les KPI qui vous concernent : CA, taux de réachat, taux de transformation, volumes de ventes, ROI... Vous pouvez intégrer votre taux de satisfaction, de rétention...
2. Résultats qualitatifs, retours d'expérience (montée en compétence des vendeurs, témoignages positifs, amélioration de leurs conditions de travail, de leur sécurité...)

### Pour les clients finaux (si différent du point précédent)

3. Résultats quantitatifs (baisse du temps d'attente en caisse, promotion ou baisse de prix, meilleurs délais de livraison...)
4. Résultats qualitatifs, retours d'expérience (témoignages de clients, NPS en hausse, amélioration de la qualité des produits, meilleure expérience client...)

## EN COMPLÉMENT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

**Les candidats sont invités à fournir autant d'éléments complémentaires que possible concernant leur projet. Ces éléments seront ajoutés en annexes à leur dossier et examinés par le jury. S'ils ne sont pas essentiels, il est toutefois conseillé d'en fournir car ils contribuent à appuyer le dossier et aident le jury dans sa prise de décision.**

Les candidats peuvent ainsi joindre en format numérique uniquement à titre facultatif :

- Une vidéo de présentation du Dispositif. Si celle-ci dure moins d'une minute trente (1min30), elle pourra être diffusée lors de la Remise des Trophées pour les lauréats.
- Une présentation du Dispositif
- Des photos du Dispositif mis en place
- Un dossier de presse

Les formats Powerpoint, MP4, PDF, JPEG, sont acceptés.

Ces éléments devront être transmis en même temps que le dossier de candidature par courriel à l'adresse : [trophees-Tech@lsa.fr](mailto:trophees-Tech@lsa.fr)

Vous devez disposer de toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation de ces éléments facultatifs sur tout support et nous fournir les crédits photo et vidéo.

**Liste des éléments fournis (annexes, liens vidéos...)**

# RÈGLEMENT

## TROPHÉES TECH 2024

---

### ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées LSA TECH 2024, concours payant, sont organisés du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 13 septembre 2024 par :

GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO

Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352,10 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex – France

### ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Pour cette 2<sup>nd</sup>e édition, LSA souhaite récompenser les dispositifs technologiques innovants et performants mis en place dans les 9 catégories définies ci-après, par une personne morale française ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant une activité de fournisseurs de solutions technologique. Ces fournisseurs peuvent présenter un Dispositif anonyme ou un Dispositif réalisé pour un de leurs clients sous réserve de disposer de l'accord écrit de celui-ci.

### ARTICLE 3 - LES TROPHÉES

#### 3.1 CATÉGORIES DES TROPHÉES SUR CANDIDATURE

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 9 **Trophées** :

- **Tech GESTION DES OPÉRATIONS**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique de gestion de ses opérations (exécution, prévision planning des équipes, planification des ventes...).

- **Tech ÉQUIPEMENT EN POINT DE VENTE**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique d'équipement du point de vente (balances, scanettes, chariots connectés, caméras, caisses, bornes, affichages lumineux, écrans en magasin...).

- **Tech SUPPLY CHAIN & LOGISTIQUE**

Ce trophée récompense la meilleure solution de gestion supply chain & logistique (réapprovisionnement, planification des stocks, gestion omnicanale...).

- **Tech DATA / GESTION DE DONNÉES**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique en matière de gestion et de traitement des données (Data vision, accès à la donnée, tri et analyse, présentation de dashboards, aide à la décision, centralisation).

- **Tech MARKETING ET CRM**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique marketing et CRM (planification des promotions, des communications, optimisation des prix, des assortiments, du merchandising...).

- **Tech SERVICE ET EXPÉRIENCE CLIENT**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique en matière de service au client et d'aide à l'expérience client (SAV, call center, chatbot, vendeurs virtuels...).

- **Tech RESSOURCES HUMAINES**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique de gestion des ressources humaines (Application de formation, aide à la réalisation d'entretiens annuels, solutions de recrutement ou d'entretiens, aide à l'égalité homme-femme...).

- **Tech SÉCURITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique de sécurité des systèmes d'informations et des applications (Solutions cloud, cybersécurité, sécurisation des bases de données...) ainsi que les moyens de paiement.

- **Tech DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce trophée récompense la meilleure solution technologique dans le développement durable (Solution monitoring de ses ressources énergétiques, solutions anti-gaspillage, solution de seconde vie de produits, solutions d'accompagnement à l'acquisition de labels, formations à la RSE...).

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au Dispositif qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le Jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

## ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées LSA Tech, les candidats doivent impérativement :

- **4.1.**

- a) **Candidat Start-up <3 ans : être une start-up**, personne morale française ayant moins de 3 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

- b) **Candidat Jeune pousse 3-5 ans : être une** personne morale française ayant entre 3 et 5 ans d'existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

- c) **Candidat prestataire de solutions : être un prestataire de solutions**, personne morale française, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s'agit de fournisseurs de solutions novatrices dans le secteur des nouvelles technologies ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).

#### **4.2 Proposer des Dispositifs mis en place entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 6 septembre 2024.**

Le candidat devra être en mesure de produire une preuve de mise en place datée.

Le candidat ne peut présenter qu'un Dispositif par dossier.

Un même Dispositif peut être présenté dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

Le candidat peut présenter plusieurs Dispositifs. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Dispositifs présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

#### **4.3 Compléter le bulletin d'inscription** uniquement en ligne sur la page <https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-trophees-lsa-tech-2024-2024-p-17218> **et acquitter le droit d'inscription, tel qu'indiqué sur la page d'inscription du site, pour chaque dossier déposé :**

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
- par chèque à l'ordre de Groupe Industrie Services Info (adresse : Groupe Industrie Services Info, « Candidatures Trophées LSA TECH 2024 » – Pôle événements - Service Logistique, Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony, Standard : 01 77 92 92 92 - [trophees-Tech@lsa.fr](mailto:trophees-Tech@lsa.fr)
- Domiciliation : Société Générale
- Banque : 30003 - Code guichet : 03640 - N° de compte : 00020027490 - Clé RIB : 66
- BIC : SOGEFRPP - IBAN : FR76 3000 3036 4000 0200 2749 066

**Il est précisé que, dans le cas où la remise des prix ne pourraient se tenir en présentiel en raison d'une interdiction ou restriction de rassemblement de personnes lié à la pandémie de Covid 19,**



**L'Organisateur pourra organiser la remise de Prix uniquement en digital, sans que cela donne droit pour le candidat d'obtenir une réduction ou la restitution du montant des frais d'inscription.**

**4.4 Compléter votre dossier de candidature en ligne sur le site : <https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-trophees-lsa-tech-2024-2024-p-17218>**

**LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE RÈGLEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION ET LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET DOIVENT PARVENIR À L'ORGANISATEUR AU PLUS TARD LE 6 Septembre 2024.**

Toute candidature incomplète, hors délai, non accompagnée du règlement des droits d'inscription ou ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera admise à participer.

La validation en ligne du bulletin d'inscription emportera l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

#### **ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

**5.1** - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins, photos, droits d'auteur, vidéos, brevet..., y compris, la cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le Dispositif concerné et/ou du client pour lequel le Dispositif a été créé/réalisé) lors de la Remise des Trophées, dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA Tech dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

**5.2** - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la Remise des Trophées aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, Jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la désignation des lauréats.

#### **ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES LAURÉATS**

La Rédaction de LSA se réunira début Octobre pour effectuer une pré-sélection des candidats qui seront conviés à pitcher lors de la matinée du 17 Octobre devant le jury.

Le jury, composé d'experts de la grande consommation et du comité rédactionnel de LSA, se réunira la matinée du 17 Octobre 2024 afin d'examiner l'ensemble des dossiers complets parvenus au plus tard le 13 septembre 2024.

Les candidats pré-sélectionnés seront recontactés par l'Organisateur, avec un ordre et un horaire de passage pour leur pitch.

Ce pitch aura lieu devant le jury, pourra être agrémenté d'un support de présentation du choix du candidat, et devra durer 3 minutes maximum, afin de laisser 2 minutes de questions/réponses avec le jury.

Les critères suivants seront notamment utilisés par le jury :

- Qualité du pitch
- Caractère innovant et/ou différenciant
- Résultats quantitatifs (CA, valeur, volume, % de fidélisation, augmentation de trafic, réduction du taux de retours, augmentation du NPS (Net Promoter score = satisfaction client)...) )
- Résultats qualitatifs (Résultat d'enquêtes, témoignages retransmis)
- Nombre de références, points de vente, rayons ou personnes équip.e.s, plateformes traitées (selon cas) sur la période du 1er Janvier 2023 au 6 Septembre 2024

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Les délibérations du Jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de Trophée, de désigner un dispositif lauréat, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux Trophées.

#### **ARTICLE 7 - UTILISATION DES NOMS ET LOGOS "TROPHÉES LSA TECH"**

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées LSA Tech 2024 » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix et uniquement sur le territoire français.

## ARTICLE 8 - REMISE DES TROPHÉES

**Les lauréats seront récompensés à l'issue de l'après-midi LSA TECH FOR BUSINESS lors de la cérémonie de remise de prix suivie d'un cocktail.** Tous les candidats pourront assister au déjeuner et à l'après-midi LSA TECH FOR BUSINESS (1 invitation par dossier déposé). Le nombre de dossiers que peut déposer une même entreprise est limité à 5.

Il est rappelé que l'annonce du palmarès pourra n'avoir lieu qu'en format digital dans le cas où les rassemblements de personnes seraient interdits ou limités en raison notamment du contexte de pandémie de Covid 19.

## ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements organisés par toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL auquel l'Organisateur appartient est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

## ARTICLE 10 - DIVERS

**10.1** Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

**10.2** L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure (en ce inclus le contexte sanitaire lié à une pandémie telle que le Covid 19), le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

**10.3** Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants et des personnes présentées ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

**10.4** La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures ou des votes en direct.

**10.5** Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

**10.6** Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony, le 15/04/24